

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 477 23 novembre 1978
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

477

Domaine public

Le marathon jurassien

Le marathon jurassien se poursuit. On se lance dans le deuxième tour des premières élections cantonales pour ce dimanche, à peine remis des émotions nées des résultats du dernier week-end, laissant présager la mise en place du Conseil d'Etat le plus jeune de Suisse. Et parallèlement continue le sprint des Constituants, aux prises avec tous les dossiers délicats que suppose la création d'un Etat neuf.

L'enthousiasme des Jurassiens résistera-t-il à cet incroyable amoncellement de difficultés de tous ordres? Des affiches électorales collées sur les murs de Delémont sur près de trois centimètres d'épaisseur pendant la campagne qui s'achève témoignent en tout cas de la vitalité des états-majors de partis...

Mais dans le même temps on a pu constater aussi que ces partis ont pratiquement renoncé à approfondir pour électoral leurs conceptions politiques, se fiant plutôt à une image de marque souvent directement tributaire de la scène

Poujadisme de gauche

Lors de la dernière séance du Grand Conseil genevois, deux propositions ont suscité un large débat: les tarifs hospitaliers et la mensualisation des impôts. L'augmentation de trente francs (étalée sur cinq ans) de la pension journalière en salle commune aboutissait à faire supporter l'amélioration du budget de l'hôpital aux seuls patients, aux seuls assurés de milieux modestes. Professeurs, médecins, fournisseurs de produits pharmaceutiques, d'appareillages médicaux, restaient à l'écart de l'effort demandé!

On ne pouvait guère imaginer meilleur sujet pour mobiliser les citoyens contre cette interprétation de la crise. Mais non, le Parti du tra-

helvétique: voyez les radicaux plaider pour leur "expérience gouvernementale" et prôner la "continuité administrative" (70 à 80 pour cent des fonctionnaires sont radicaux!).

Ce manque de transparence pourrait être un danger s'il devenait la règle dans les travaux de la Consituante, si sous le signe de la rapidité (indispensable) on allait systématiquement au plus simple, c'est-à-dire à l'imitation des systèmes déjà en place ailleurs; on conçoit combien le pari d'apprendre à "gérer" tout en innovant est délicat si on se souvient que l'appareil gouvernemental bernois est celui d'un canton relativement faible mais vivant (contagion de la Berne fédérale) au-dessus de ses moyens; or, c'est cet appareil précisément qui servira à "boucher les trous" en un premier temps... Quid, dans ces conditions, de la rénovation de la loi fiscale ou de l'organisation scolaire jurassienne qui compteront parmi les pierres de touche de la mise en place du nouvel Etat? Peut-on espérer que les cantons romands au moins mettront leur "expérience" à disposition des pionniers jurassiens?

vail lui a préféré le combat contre la mensualisation des impôts proposée par le conseiller d'Etat radical Robert Ducret. Le projet aurait pu être plus souple en renvoyant d'une année — le temps de s'y habituer! — les pénalités dues en cas de retard. Mais la mensualisation, en étalant le paiement des impôts sur toute l'année, rend l'opération moins douloureuse et constitue en soi une mesure acceptable. Quand l'imagination fait défaut, les politiciens ont recours à des trucs infailibles: relancer le réflexe anti-impôts paie toujours!

Pendant ce temps, seul de son espèce, le Parti socialiste genevois disait "non" à la loi fédérale sur la "protection des animaux". De l'avis général, la loi représente un progrès non négligeable... mais la Ligue contre la vivisection a son siège à Genève, canton où elle a recueilli 32 000 signatures pour son référendum...

La famille suisse tissu de contradictions

Le moins qu'on puisse dire est que les experts de l'Office fédéral des assurances sociales qui viennent de publier leurs "conclusions" sur l'état de la famille en Suisse ne pêchent pas par excès d'optimisme: leurs principales conclusions sont négatives, que ce soit au chapitre des allocations familiales cantonales, dont l'unification n'est pas pour demain, doivent-ils constater, à celui de la réforme fiscale, jugée inutile en définitive, ou à celui enfin d'une éventuelle création d'une commission pour les problèmes de la famille (demandée par la Confédération des syndicats chrétiens), qui se révélerait, à l'examen de la situation, inopportune.

A la décharge des spécialistes, il faut admettre que les compétences de la Confédération en matière de politique familiale sont relativement limitées; elles reposent essentiellement, au moins directement, sur l'article 34 quinquies de la Constitution qui prévoit globalement que le législateur "tiendra compte des besoins de la famille" (secteurs d'intervention possibles, la fiscalité, les assurances sociales et le logement, par exemple); à cela s'ajoute que dans ce secteur les pouvoirs publics ne semblent pas près de passer à l'action, même lorsque un mandat précis leur est donné, qui pourrait faire évoluer le climat: voyez le retard incroyable pris dans la mise sur pied de l'assurance-maternité (ci-dessous, quelques points de repères).

En définitive, l'embarras des auteurs du rapport met en lumière une fois de plus les contradictions profondes que camoufle plus ou moins efficacement une institution dont on n'a pas fini de célébrer les mérites dans les discours de cantines, mais dont les caractéristiques concrètes échappent aux diagnostics sommaires.

Dans leur ouvrage remarquable intitulé "Femmes, fécondité, quels avenir?" (ouvrage dis-

ponible à l'Office de statistique de l'Etat de Vaud), Martine Keller et Elisabeth Guyot s'attachaient à dresser un certain nombre de constats qui pourraient servir tels quels de commentaire au travail de l'Office des assurances sociales. Rappelons-les brièvement sous formes de thèses!

Premier constat. "La famille institutionnelle

Toujours moins de bébés

<i>Année</i>	<i>Naissances</i>
1964	113.000
1966	110.000
1968	105.000
1970	99.000
1972	91.000
1974	85.000
1976	74.000
1977	73.000

a disparu; la natalité d'antan ne reviendra pas": à cela une double impossibilité; sociologique tout d'abord: "la vision actuelle que l'on a de l'enfant, l'investissement affectif intense qu'il représente, exclut sa "multiplication"; statistique ensuite: "le bas niveau atteint par la mortalité infantile aurait rapidement pour conséquence une croissance considérable de la population si une augmentation de la fécondité au-delà du seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme) se produisait".

D'où la nécessité de "s'accommoder d'une croissance faible ou nulle, voire d'une décroissance de la population, allant de pair avec un vieillissement démographique prononcé" (effets nuls à long terme de "politiques de population" sur la natalité).

Deuxième constat. "La société réclame des enfants... ils ont gardé pour elle cette valeur de "capital" qu'ils n'ont plus guère pour les parents, mais elle les rejette dans ce qu'ils ont

de vivant, de bruyant, d'agité. La société, tout comme les parents, désire des enfants, mais ce ne sont pas les mêmes enfants (...) La société valorise la procréation, mais l'exaltation de celle-ci demeure malgré tout verbale"; et fait défaut une véritable reconnaissance sociale: "l'enfant représente un coût, en grande partie privé — l'aide financière (allocations familiales!) est presque purement symbolique — la reconnaissance du coût de l'enfant dans la fiscalité est souvent irréaliste — la participation sociale à l'éducation (sous forme de crèches, par exemple) est insuffisante ou inadéquate.

Troisième constat. "Aux problèmes que pose souvent aux couples la venue d'enfants, s'ajoutent les propres conflits de la femme: quelle que soit sa situation, elle continue d'être perçue en fonction d'une seule et unique — prioritaire en tout cas — carrière possible, sa carrière familiale".

Dans de telles conditions, on conçoit que les rapporteurs de l'Office fédéral des assurances n'aient pu que rester à mi-chemin de leur mandat: une étude de la situation de la famille dans notre pays passe par une critique de notre organisation sociale entière.

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

L'exemple perdu de Glaris

C'est en suivant dans les détails l'histoire de la législation sur la protection de la maternité qu'on mesure le mieux le fossé qui sépare dans ce domaine les belles déclarations de principe et une pratique quotidienne et discriminatoire.

L'itinéraire tortueux qui mène au lancement de l'initiative "pour une protection efficace de la maternité" commence pourtant bien, si on peut dire (voir la documentation réunie par

le comité de coordination ad hoc, Mühlenmattstr. 62, 3007 Berne): en 1864, le canton de Glaris est le premier État européen qui impose une interdiction de travailler avant et après un accouchement. Dans la foulée, en 1875, la première loi fédérale sur les fabriques prescrit une interdiction de travailler pendant dix semaines au total; mais deux ans plus tard, c'est le premier revirement (sous l'impulsion du patronat): la loi sur les fabriques révisée prévoit une interdiction de travailler qui s'étend huit semaines après la naissance (dans tous les cas, il est interdit de reprendre le travail pendant les six premières semaines après l'accouchement).

1899 : premier échec

Vers la fin du siècle, en 1899 plus précisément, la loi Forrer est rejetée; elle mettait sur pied une assurance obligatoire pour toutes les personnes exerçant une activité lucrative dépendante et imposait la compensation du salaire pour les travailleuses de l'industrie ayant accouché. Cinq ans plus tard, l'Alliance des sociétés féminines suisses (soutenue par les associations de travailleuses) demande la compensation du salaire en cas d'accouchement pour les ouvrières des fabriques.

1911 : les acquis de la LAMA

En 1911, la loi sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA) entre en vigueur; elle institue que les prestations versées en cas de maternité sont les mêmes que celles dues en cas de maladie.

1914 : le recul

1914: nouvelle révision de la loi sur les fabriques et nouveau recul: la période de repos est limitée à six semaines après la naissance et l'interdiction de travailler avant la naissance est abandonnée.

1919: à la sortie de la guerre, la première con-

férence internationale du travail de Washington élabore une convention qui prévoit une période de repos de six semaines après la naissance, le droit d'arrêter le travail six semaines après l'accouchement, ainsi que le droit aux soins gratuits donnés par un médecin et une sage-femme. La Suisse ne ratifie pas ce texte, mais le Conseil fédéral nomme une commission d'experts qui examineront le sujet... Lorsqu'il est question (quatrième Conférence internationale du travail à Genève) d'étendre le champ de la convention aux travailleuses de l'agriculture, la Suisse met de nouveau les pieds contre le mur, sous prétexte qu'une loi sur l'assurance-maternité est en préparation (mais, à cette époque, c'est l'AVS qui mobilise les énergies).

1945: une initiative du parti populaire conservateur pour la protection de la famille comprenant, entre autres articles destinés à lutter contre une baisse de la natalité, des mesures protectrices de la maternité donne lieu à un contre-projet du Conseil fédéral qui, accepté, devient l'actuel article 34 quinquies de la Constitution fédérale donnant notamment mandat à la Confédération d'élaborer une loi sur l'assurance-maternité (alinéa 4: "La Confédération instituera, par la voie législative, l'assurance-maternité; elle pourra déclarer l'affiliation obligatoire en général ou pour certains groupes de la population et astreindre à verser des contributions même des personnes non qualifiées pour bénéficier des prestations de l'assurance; elle peut faire dépendre ses prestations financières d'une participation équitable des cantons"). L'inévitable commission d'experts mandatés par le Conseil fédéral défricher le terrain propose dix ans plus tard ses conclusions: pas d'assurance-maladie obligatoire, mais une assurance-maternité obligatoire; opposition farouche des partis bourgeois et du monde médical: l'avant-projet de LAMA est abandonné.

Dix ans plus tard, la LAMA est partiellement révisée, mais il n'est plus question d'assurance-maternité (1964)!

Dix ans plus tard encore, l'initiative socialiste pour une meilleure assurance-maladie est rejetée en votation populaire; le texte contenait l'obligation générale de s'assurer, y compris pour les frais relatifs à la maternité et pour une indemnité journalière de 80 pour cent du salaire; le contre-projet du Conseil fédéral ne trouve pas non plus l'agrément du peuple et des cantons.

La priorité des priorités : faire entrer la Constitution dans les faits

C'était il y a quatre ans. Depuis lors, toute une série de motions et de postulats ont vu le jour au Parlement, la plupart des interventions tentant de relancer une machine légale grippée depuis plus de trente ans: en 1974 c'est une motion Wicky (Pdt, Genève) pour une législation uniforme en matière de protection de la maternité; l'année suivante, la commission du National incite le Conseil fédéral à examiner au moins la possibilité d'étendre le congé de maternité et d'instituer une protection efficace contre le licenciement pendant toute la grossesse; en 1976, un postulat socialiste demande la compensation de la perte de revenu de la travailleuse (ou du travailleur) qui interrompt son activité pour s'occuper du nourrisson pendant un an. En 1977, de tous bords fusent des textes en faveur d'une protection contre le licenciement pendant toute la grossesse, de la compensation du salaire pour les mères travaillant à l'extérieur et de la couverture de tous les frais occasionnés par la grossesse et l'accouchement; en décembre de la même année, c'est l'initiative parlementaire individuelle de Gabrielle Nanchen (PS, Valais) dont les propositions nouent en quelque sorte la gerbe des exigences de la gauche (points de repères principaux: une assurance obligatoire, un "congé parental" et un financement solidaire). Le 31 octobre dernier, comme on sait, une initiative populaire était lancée "pour une protection efficace de la maternité": un objectif prioritaire, faire entrer la Constitution dans les faits...

Politique monétaire de la Banque Nationale : vers une hausse des prix

Décidant de vendre suffisamment de francs suisses pour en stabiliser, voire même en baisser le cours par rapport au mark allemand, la Banque Nationale met sur le marché des milliards de francs. C'est donc de "l'inflation" au sens premier du terme: la Banque Nationale accroît très fortement la masse monétaire.

Cette politique va-t-elle avoir un effet sur les prix? La réponse est oui, si elle est menée avec suffisamment de détermination pour faire réellement baisser le cours du franc suisse (ce qui n'est plus impensable, compte tenu des mesures prises par d'autres pays, et notamment les Etats-Unis). Cependant cette hausse des prix, et c'est un paradoxe que beaucoup refuseront d'admettre, n'aura pas grand-chose à voir avec la variation de la quantité de monnaies, mais sera le résultat de la hausse des prix à l'importation, quasi-mécaniquement liée à la baisse du cours du franc suisse!

Expliquons-nous.

Les achats de francs suisses de ces derniers mois ont été pour l'essentiel, de caractère spéculatif: il a été possible de faire des gains substantiels simplement en achetant et en conservant des francs suisses.

Pratiquement aucun de ces spéculateurs n'a l'intention de faire des achats en Suisse, et les possibilités de placer leurs fonds dans notre pays sont limitées.

Le marché immobilier reste en effet relativement bien protégé par la Loi Furgler. Ce n'est plus tout à fait le cas du marché immobilier en raison de l'assouplissement de l'interdiction de placer des fonds étrangers en Suisse, assouplissement dont il est difficile de comprendre les raisons (1).

Les risques de voir les milliards émis par la Banque Nationale dépensés sur le marché suisse sont donc faibles et l'effet inflationniste que pourrait avoir l'accroissement de cette demande quasi-inexistant.

Le dilemme

En revanche, la hausse des prix des biens importés, qui représente environ 30 pour cent du marché suisse, aura un effet inflationniste certain. Dans une première phase, les prix moyens, tant de gros que de détail, augmen-

teront dans une proportion qui pourrait être de l'ordre de 20 à 30 pour cent de la hausse des monnaies étrangères par rapport au franc suisse. En d'autres termes, le retour du franc suisse à la parité du mark allemand pourrait avoir un effet inflationniste de l'ordre de 6 pour cent. Et ceci sans même encore tenir compte des répercussions indirectes que pourraient avoir, dans une deuxième phase, cette nouvelle flambée inflationniste: l'expérience des années 70 montre que les entreprises et les commerçants ont tendance à augmenter leurs prix de vente proportionnellement à la hausse des prix de certains de leurs "inputs", même si l'ensemble de leurs coûts n'augmente pas aussi rapidement. Ils voient ainsi leurs profits augmenter plus que proportionnellement à la hausse des prix. Les autorités suisses sont donc aujourd'hui face à un dilemme: faut-il laisser le franc suisse redescendre à un cours qui permette à nos industries, à notre tourisme de survivre, sachant que cette baisse du franc suisse entraînera inévitablement une relance de l'inflation ou faut-il continuer à laisser le monde entier spéculer avec notre monnaie, sachant que l'on condamne ainsi plusieurs secteurs de notre industrie et des régions entières de notre pays. Décision d'autant

PRESSE

Tout va bien ?

L'équipe qui nous reçoit dans son bureau sous les toits du Vieux-Carouge ne s'est pas contentée de caresser, comme beaucoup, ce rêve qui tient une place privilégiée dans l'univers mythique de la gauche: la création d'un journal. Lundi dernier, elle livrait aux abonnés et aux kiosques 10 000 exemplaires de son nouveau "produit", "Tout va bien Hebdo".

Premier atout qui a contribué à l'éclatement du projet hors de la troupe nombreuse des rêves avortés, l'engagement personnel des pro-

moteurs: ces enseignants, sociologues, architectes ont quitté leur emploi (quatre) ou n'ont conservé qu'un mi-temps (six)... pour un salaire mensuel de Fr. 2 000.— à plein temps.

Par ailleurs, ce nouvel hebdomadaire n'entend pas être le porte-parole d'une tendance, d'une organisation; il veut être une entreprise en soi, un journal qui soit au service de tout ce qui se situe à gauche, à l'extrême-gauche: organisateurs, partis, syndicats, mouvements divers.

Et finalement "TVB Hebdo" bénéficie de l'acquis, de l'expérience, du fichier de "TVB", mensuel lancé en 1972; ce dernier atout est aussi une faiblesse dans la mesure où l'implantation de l'ancienne, comme de la nouvelle

formule est essentiellement genevoise; l'écho des premiers numéros (bienveillance manifeste de la presse dite installée) devrait permettre de dépasser ce handicap.

Comme l'ont constaté ses premiers lecteurs, l'hebdomadaire se présente sous un découpage classique; et dans chaque domaine, l'accent est mis sur la réalité suisse.

Le lancement de "Tout va bien Hebdo" est une entreprise audacieuse: le budget mensuel prévu dépasse les Fr. 50 000.— et un minimum de 6 000 lecteurs (moitié par abonnement, moitié au numéro). La demande existe: des enseignants, des travailleurs sociaux, des cadres de l'administration attendent un journal

plus difficile à prendre qu'une inversion de la tendance des cours risque d'être irréversible, qu'elle pourrait entraîner, et nos autorités le craignent, une chute très importante du franc suisse. Or, si l'on a prétendu longtemps qu'il était impossible d'influencer le cours de notre monnaie, on voit aujourd'hui qu'il est parfaitement possible d'en empêcher la hausse, puisqu'il suffit pour ce faire de vendre une monnaie que nos autorités détiennent en grande quantité: le franc suisse. Par contre, il sera beaucoup plus difficile d'en freiner la baisse puisqu'il faudra alors la racheter en mettant sur le marché d'autres devises...

Reste évidemment une troisième solution, la baisse du cours du franc suisse assorti d'un contrôle ou au moins d'une surveillance des prix!

Nous n'avons pas jusqu'ici, et de loin, bénéficié des baisses des prix qui auraient dû se produire aussi bien pour les produits importés que pour tous les produits semi-finis achetés à l'étranger. Les exemples des quelques produits où des comparaisons de prix ont été faites montrent l'importance des marges de profit qu'ont pu prendre certains — producteurs, importateurs, grossistes ou

détaillants — ces dernières années (voitures, livres français, journaux, etc.).

Certes, la baisse des prix à l'importation, à quoi s'est ajouté une formidable déflation — diminution de l'emploi de l'ordre de 17 pour cent en trois ans — ont permis de stabiliser les prix. Mais rien n'indique que tous ceux qui ont bénéficié de profits anormaux en raison de la hausse du cours du franc suisse vont accepter de ne pas répercuter sur leurs prix de vente toutes nouvelles hausses des prix à l'importation qu'entraînerait la baisse du cours du franc. L'exemple de la hausse du prix de la benzine, quinze jours à peine après que le franc suisse ait amorcé sa baisse en est la démonstration absolument caractéristique. Il serait dès lors nécessaire, et urgent, de maintenir et de développer une surveillance des prix qui permette, si ce n'est de réduire les marges de profits, au moins de les ramener à des montants raisonnables.

1) Il a bien, théoriquement, et comme on semblait le souhaiter, pour effet d'abaisser le taux d'intérêt en augmentant l'offre de capitaux. Mais il a surtout pour conséquence, et cela semble être l'inverse de ce que l'on recherchait, d'augmenter le taux d'intérêt offert aux détenteurs de capitaux étrangers puisqu'il était avant nul, voire négatif.

qui se fera l'écho de leur projet, de leurs indignations, de leurs élans de solidarité. Mais leur attente est très diverse et il sera difficile de satisfaire tout le monde.

Par ailleurs, la diffusion prévue est-elle à l'échelle de cette Suisse romande si multiple, si cantonalisée dans ses manières d'être, de sentir et sans métropole pour donner le ton? Le modèle français — "Le Nouvel Observateur", "Libération" — a certainement permis de cristalliser les énergies; mais rapportés à la population, certains chiffres inquiètent: Les 6 000 exemplaires de "TVB" représentent à l'échelle française 300 000 exemplaires, le tirage du "Nou-

vel Observateur" après vingt ans de virages délicats.

Quoi qu'il arrive — et il faut espérer le succès — l'expérience "TVB" vaut d'être saluée au moment où le mouvement de concentration des quotidiens tend à une uniformisation de l'information, de la réflexion.

GENÈVE

Grottes : le dépôt libéral

Vendredi matin dernier, à 07 heures, quelque 150 policiers investissaient l'immeuble No 3

de la rue Empeyta, dans le secteur B du quartier des Grottes à Genève: les habitants de onze appartements, dont deux enfants et une dame âgée étaient expulsés par les forces de l'ordre (courte bagarre et blessés, saccage de l'immeuble par des policiers transformés en démolisseurs).

Vendredi après-midi, le Conseil administratif recevait les journalistes pour expliquer le coup de main. Et le maire de Genève, M. Pierre Raisin d'expliquer, d'entrée de jeu, que l'action de la police s'était déroulée avec le plein accord du Conseil administratif, du Procureur général et du Conseil d'Etat. Au cas, probablement, où un curieux mal intentionné aurait cru à quelque initiative isolée d'un maniaque de l'ordre policier...

Les précisions scrupuleuses fournies par M. Raisin n'étonnent cependant qu'à moitié: on ne peut qu'être consterné qu'autant de responsables politiques aient donné leur accord à cette manifestation de puissance dérisoire au cours de laquelle les policiers, en surnombre évident, ont donné à nouveau, dans l'accomplissement de leur mission, une pénible idée de leurs tâches.

Le procureur Raymond Foëx était saisi bien sûr de plaintes déposées par la Ville et les Services industriels du Canton. Mais ayant donné son feu vert, aurait-il été trompé sur la "qualité" de l'intervention policière? Pour le reste, les consultations politiques à un "haut niveau" qui auraient précédé l'expulsion "manu militari" des "squatters" (la "Tribune de Genève" venait de leur faire une belle publicité rédactionnelle au cours de longs interviews), ont certainement été imprégnées de l'esprit de revanche des milieux immobiliers et libéraux, dépités de n'avoir pu raser les Grottes, comme ils en avaient le projet, pour leur plus grand profit: l'histoire récente de ce quartier se résume pour l'instant (action déterminante de l'APAG, Action populaire aux Grottes) en un échec des "démolisseurs" face aux "rénovateurs".

Le ras-le-bol du conseiller d'Etat

“La coupe est pleine”: le chef du Département vaudois de l'intérieur et de la santé publique, le radical Claude Perey, avouait son ras-le-bol aux représentants de la presse locale il y a quinze jours, alors que près d'une centaine d'infirmières et d'infirmiers, quelques médecins et certains membres du service de nettoyage venaient d'interrompre leur travail pendant une heure à l'hôpital Nestlé, la clinique médicale du Centre hospitalier vaudois.

Pour comprendre la lassitude et la grogne du conseiller d'Etat, il suffit de remonter au début de l'année dernière. En janvier, on mettait déjà en évidence à Nestlé les conséquences, graves pour les malades, difficilement supportables pour les infirmières et infirmiers, du manque de personnel soignant. Au milieu de l'année, de groupes de travail en assemblées générales, on aboutit à l'envoi d'une lettre à Claude Perey, signée par 1600 employés du CHUV, dénonçant “la pénurie du personnel et l'état déplorable des soins aux malades qui en résulte”. En décembre, lors d'une réunion au “sommets” — représentants du personnel soignant, direction du CHUV, chef du Département — il est admis que le recrutement doit être intensifié (500.000 francs sont débloqués pour constituer une “réserve” de personnel). D'où une légère détente début 1978. Mais au printemps de cette année, les infirmières de la Salle de réveil de chirurgie, qui fonctionnent selon elles avec un effectif tellement réduit que la santé des patients qui sortent de la salle d'opération est mise en danger, débrayèrent pendant deux heures pour attirer l'attention de la direction du CHUV. Réaction de la dite direction: menaces de sanctions administratives pour grève “illégal”! En juillet pourtant, le conseiller d'Etat Perey accepte d'entrer en matière sur les revendications du personnel. Dès lors, les protestations par voie hiérarchique se multi-

plient sans que des remèdes convaincants soient trouvés à une situation que le syndicat VPOD résume en automne en quatre points qui sont dans la droite ligne des revendications qui avaient causé les premières tensions de 1977:

- un manque aigu de personnel soignant et non-soignant entraîne dans tous les services une surcharge de travail;
- le personnel engagé en dernier lieu ne reste que très peu de temps;
- des lits sont fermés dans tous les services;
- ne pouvant plus assumer des soins de qualité élémentaire, le personnel n'est plus d'accord de continuer à faire les frais de la situation et décide de durcir ses positions.

Dans cette perspective, les revendications publiées par le personnel de Nestlé qui débrayait le 3 novembre trouvent tout leur sens: engagement immédiat de nouveau personnel qualifié permettant la réouverture des 30 lits fermés — remplacement immédiat de tout départ par une personne de même qualification et aux mêmes conditions — 40 heures de travail par semaine sans diminution de salaire — 4 semaines de vacances minimum par an — un salaire minimum de Fr. 2 000.— pour tous par mois — une revalorisation des indemnités de garde et de nuit — un service de crèches pour enfants répondant aux besoins du personnel.

Pour des effectifs complets

Et en fait, aménager les conditions de travail, les rendre acceptables par la majorité des intéressés, c'est créer les conditions indispensables à une certaine stabilité du personnel soignant, jusqu'ici à ce point insatisfait que les démissions atteignent en son sein des proportions tout à fait inhabituelles dans ce genre d'établissement (taux de rotation de 100 pour cent au service des admissions de Nestlé), c'est permettre, par un coup de frein aux départs, de marcher vers ces effectifs complets que veulent les infirmières pour pouvoir assumer complètement leurs tâches. Ceci sans revenir sur la justification évidente des revendications

salariales (“fourchettes” de salaires pour des infirmières: de Fr. 24 000.— environ à Fr. 31 000.— quelque quinze ans plus tard) et matérielles.

Jusqu'ici, la seule réponse des responsables administratifs et politiques (débat au Grand Conseil compris, à l'issue duquel on a mis au travail une commission supplémentaire — sur proposition socialiste — qui ne rendra pas de comptes avant une année au mieux) a été une nouvelle répartition des rôles: grogne donc chez le chef du Département, qui engage une polémique aussi inutile que classique contre l'agitateur syndical (VPOD), et placidité chez le directeur du CHUV, jusqu'ici voué aux réactions violentes comme on l'a vu, reconnaissant que “des problèmes existent dans certains secteurs”.

Décentraliser

Dépasser l'inévitable controverse sur les bilans ponctuels (dotation en personnel dépassée ou non — indemnités augmentées ou non — création opportune ou non d'une sorte d'ombudsman des hôpitaux), c'est admettre que le courant ne passe plus de la base au “sommets”, autant que de haut en bas, à l'intérieur du CHUV; l'enchevêtrement des structures (administrative, médicale, infirmière) est tel que les contacts indispensables et la circulation des informations ne se produisent que sporadiquement, pour la plus grande confusion des personnels qui ont la responsabilité directe de l'organisation des soins (sans toujours en avoir la compétence nécessaire). C'est là le constat manifeste de près de deux ans de dialogues avortés et de “concessions” officielles de portée du reste restreinte; dans ces conditions, il serait vain d'attendre quelque miracle de la mise en service d'une gestion par ordinateur, ou d'une rationalisation, voire d'une “fonctionnalisation” du travail (découvrez dans les nouveaux bâtiments ce que sont devenues les salles dites de préparation, lieux de rencontres par excellence: des petits cagi-

bis pour une personne, voués à une prétendue augmentation du rendement), ou encore d'un renforcement du style militaire de la direction.

Ici, c'est l'opacité du système de santé tout entier qui est en cause, avec ses retombées autoritaires et son manque de transparence chronique : dans la perspective de la mise en activité des nouvelles installations, qui multipliera bien sûr les problèmes, seule une véritable décentralisation de l'administration et de l'organisation (financière également) selon les divisions ou les services, pourrait susciter un nouveau style de collaboration entre les différents niveaux concernés et les diverses catégories de personnels (un but lointain : des équipes "multi-catégorielles", aujourd'hui encore peu envisageables du fait de l'inégalité des statuts et des avantages). De la musique d'avenir ? L'aver-tissement des "débrayeurs" de Nestlé est pourtant clair : il y va des soins aux malades ! Cet accent — fût-il, selon les normes acquises, intempestif — devrait faire réfléchir ceux pour qui le métier d'infirmière participe encore de l'univers ouaté de la bienfaisance.

Arrêté sur l'économie laitière. DP 475, texte intitulé : "Agriculture : la grande solitude des sommets". Avant-dernier paragraphe totalement incompréhensible après la mise en page. Nous persistons donc : "Au-delà de ces soubresauts importants, un constat apparaît d'ores et déjà certain : moins que jamais les organisations officielles (agricoles) ne représentent l'ensemble des agriculteurs ; moins que jamais elles ne sont en mesure d'être valablement l'intermédiaire de la majorité dans le dialogue qui devrait s'engager entre elles et les autorités ; moins que jamais elles ne se révèlent capables de mettre au point un projet agricole global ; moins que jamais, elles ne semblent assez convaincantes pour faire admettre à leurs adhérents les contraintes que la situation économique impose". Bis repetita...

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER

M. Prix : sortie
côté cinéma



Le "Nouveliste et Feuille d'Avis du Valais" fête ses 75 ans

M. Prix : sortie côté citernes

Après l'avoir plus ou moins ouvertement snobé pendant une demie-douzaine d'années, tout le monde verse sa petite larme sur Monsieur Prix, dont le départ est irrévocablement fixé au 31 décembre prochain. Exit donc Leon Schlumpf, mais sans éclat. Il faudrait un miracle dans les semaines à venir pour qu'il puisse espérer réussir sa sortie. Il faudrait une décision fracassante, comme une intervention sur le prix des journaux édités à l'étranger, ou sur certains tarifs publics, ou sur les loyers, qui persistent à si bien résister à la baisse. Rien de cela ne semble bien avancé, et le bon peuple va rester sur la douteuse impression laissée par le consentement, navré mais effectif, donné par M. Prix aux augmentations de prix des pétroliers décidées par les grandes compagnies. Comme si l'administration, même fédérale,

était de taille à négocier avec Esso, Shell et consorts! Leon Schlumpf, juriste de formation UDC d'appartenance et préposé de son état, a signé il y a plus de deux ans une sorte de convention avec les compagnies pétrolières opérant en Suisse; ces dernières ont obtenu de pouvoir "adapter" automatiquement leurs prix aux revendeurs chaque fois que la tonne franco Bâle augmentait (ou diminuait) de Fr. 13.50.

Une fois l'augmentation décidée et communiquée au public, M. Prix reçoit le dossier justificatif, avec prière de ratifier. Et voilà pourquoi votre benzine, et plus encore votre mazout, augmentent!

Tout cela ne décourage pas les consommatrices, qui collectent avec zèle des signatures "pour une surveillance partielle des prix". Leur démonstration n'empêchera pas le départ de M. Prix, mais elle témoigne de la popularité de l'institution, et aussi de sa nécessité. Pour autant qu'elle puisse mieux fonctionner que la fameuse concurrence dont elle devrait assurer le libre-jeu.

JUSTICE

L'Entente vaudoise fait régner sa loi

Deux juges socialistes sur onze au Tribunal cantonal, c'est assez, trois c'est trop! Ainsi en ont décidé ce dernier mardi après-midi les députés radicaux au Grand Conseil, imposant ce mot d'ordre aux autres formations de l'"Entente" bourgeoise. Pourquoi deux socialistes et pas trois, comme la nouvelle répartition (née des élections du printemps 78) des forces au sein du Législatif vaudois le permettrait? La valeur des candidats présentés n'était ici pas en cause; il s'agissait tout simplement de préserver la majorité absolue du Parti radical au Tribunal cantonal (six juges sur onze), de paufiner ce quadrillage radical de l'officialité vaudoise (majorité des préfets, majorité des

syndics, etc.) qui ne souffre semble-t-il pas le moindre accroc (le moins possible de directeurs de collèges socialistes, pour prendre un cas récent de discrimination).

A l'issue de cette épreuve de force, les députés de gauche, comme on le sait, ont quitté avec éclat la salle du Grand Conseil; mais l'affrontement dépasse encore le camouflet lancé par une majorité sûre de ses effectifs à une minorité qui a de bonnes raisons de refuser un rôle de simple comparse gouvernemental. Deux points de repère.

— L'administration d'une justice satisfaisante passe, c'est bien connu, par une séparation très nette des pouvoirs (politiques et judiciaires); mais la justice doit également refléter le "sentiment de la justice" vécue par l'opinion publique; dans cette perspective, l'élection des juges à la "proportionnelle" offre des garanties d'équilibre certaines et en tout cas la main

mise du parti radical sur le Tribunal cantonal est anormale. Ce privilège majoritaire apparaît du reste d'autant plus exorbitant lorsqu'on se rappelle que le Tribunal cantonal est une autorité de nomination d'une importance considérable dans le canton de Vaud (présidents de tribunaux, des juges de paix, entre autres compétences).

— Dans le climat actuel, il est de l'intérêt public que les autorités judiciaires restent incontestées, au-dessus de la mêlée; cette couleur dominante du cénacle de Montbenon n'est pas faite pour donner confiance aux justiciables.

Pour l'élection des juges cantonaux, trois grands systèmes principaux semblent en vigueur à travers les cantons suisses!

— Dans le canton à landsgemeinde, le scrutin sur le mode majoritaire prévaut, bien sûr: OW, NW, GL, AR, et AI (dans ce dernier cas, la proportionnelle l'emporte dans la pratique: c'est la force des partis qui détermine le nombre des juges de chaque "couleur").

— L'élection peut être confiée au peuple, c'est le cas, au scrutin majoritaire dans les cantons de BS, GE et SZ (pour 9 des 13 juges), à la proportionnelle dans les cantons de Zoug et du Tessin.

— Dans tous les autres cantons, c'est le Grand Conseil qui est chargé de l'élection, au scrutin majoritaire: BE, UR, SZ (pour 4 des 13 juges), FR, BL, SH, GR, AG, TG, VS, VD, NE (les sièges vacants sont mis au concours dans la "Feuille officielle" et le Grand Conseil choisit parmi les candidats qui se sont présentés), ZH, LU (dans la constitution cantonale, il est expressément prévu de tenir compte de la répartition des sièges au Grand Conseil), SO, SG; pour les quatre derniers cantons cités, on tient régulièrement compte, dans la pratique, de l'équilibre des forces politiques au Grand Conseil.
